



**ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEFENSE DES BIENS PATRIMONIAUX
FRANÇAIS EN TUNISIE**

55, rue Perronet 92200 NEUILLY SUR SEINE

site Internet : <http://www.adept-tunisie.com>

mail : asadept89t@adept-tunisie.com

AGO DU 29 MARS 2013 – RAPPORT MORAL

L'année 2012 qui vient de s'écouler a vu un grand bouleversement politique. F Hollande a été élu Président de la République et la France a élu une majorité socialiste au parlement. Dans son dernier éditorial le Président Orrand rappelait tous ses combats pour unir toutes les forces des rapatriés et peser au maximum sur nos dirigeants afin que les rapatriés puissent faire entendre leur voix. Il écrivait « Mais mes propositions n'eurent aucun écho en raison des particularismes qui persistent au sein de notre communauté. Chacun entend conserver son indépendance et demeure fidèle à ses convictions », ajoutant : « Selon certains parlementaires l'UMP aurait constaté par les analyses des votes 2007 que malgré les engagements pré-électoraux du Président Sarkozy nombre de rapatriés auraient voté au deuxième tour pour ses adversaires. Or ce résultat ne pouvait être atteint que par une Unité d'action et une stratégie commune ». Il ajoutait que l'expérience a démontré que « depuis plus d'un demi siècle les rapatriés, au moment des votes essentiels, rejoignent le camp de leur sensibilité politique. et le nouveau pouvoir nous ignore aussi superbement que le précédent ».

Dans son récent discours d'Alger F Hollande a déclaré que la mise en valeur d'un sol souvent très ingrat, la création et le développement d'un commerce et d'une industrie performantes, l'édification des bâtiments et des infrastructures, les services sanitaires, les écoles, qui avaient été réalisés sur place par des français auxquels la France avait demandé de s'installer là-bas avaient en réalité fait que « l'Algérie, pendant 132 ans, a été soumise à un système profondément injuste et brutal ». Et s'il ne l'a pas encore dit pour la Tunisie il le dira sans doute lors de son prochain voyage à Tunis. Et à travers les différentes interventions des uns et des autres les dirigeants socialistes nous ont rappelé durement qu'ils n'aimaient ni la colonisation ni ceux qui y avaient participé. Mr Orrand concluait : « Mais ne nous faisons pas d'illusion, rien ne changera du jour au lendemain. Nous sommes confortés dans notre certitude qu'il ne faut rien attendre de « nos Présidents et pouvoirs publics à moins qu'ils soient contraints d'agir par un Organisme International ». Pour poursuivre : « A cet égard, le CIRDI (Convention pour le « Règlement des Différends Relatifs aux Investissements entre un Etat et les ressortissants d'un autre Etat) a été créé en 1965 pour résoudre les problèmes d'investissements identiques aux nôtres. France, Algérie, Maroc, Tunisie et la plupart de nos anciennes colonies se sont engagés à respecter et à appliquer ses sentences arbitrales. La meilleure solution serait évidemment que notre gouvernement saisisse le CIRDI d'une requête contre nos spoliateurs. Mais, étant donné qu'on n'est bien servi que par soi-même, il serait éminemment souhaitable qu'à la veille des prochaines présidentielles Fédérations et Associations de Rapatriés se solidarisent pour saisir dans les meilleurs délais et au moindre prix cet organisme privé, mais travaillant en liaison étroite avec l'ONU.

Mais, dans son rapport moral de 2011, Mr Orrand ne manquait pas de rappeler que toute saisine sur le fond du CIRDI dans le cadre d'un différends sur des investissements de français en Tunisie doit s'accompagner de l'accord amiable des pays concernés par cet arbitrage/conciliation. Il ajouta en 2012 : « C'est ce qu'a fait l'ADEPT dès 2009, mais nous avons dû arrêter cette procédure trop coûteuse pour une seule association par ailleurs

incapable de contraindre France et Tunisie à assumer leur défense face à nos accusations. Comme ni la Tunisie ni la France ne veulent entendre parler d'absence de réciprocité, de spoliation et de violation des droits de l'homme, le CIRDI serait seul en mesure de régler ce problème. Mais il faudrait que le gouvernement français le sollicite, comme me l'a écrit le Secrétaire Général de cet Organisme International. En 1989 j'ai consulté, en présence de l'ex Ministre Bernard DESTRÉMEAU (adhérent ADEPT), le célèbre avocat international Maître LYON CAEN. Le GNPI l'a à nouveau consulté en 2010 suite à ma proposition d'une action collective par le CIRDI. J'ai relaté dans mon Rapport Moral 2011 l'avis négatif de cet avocat ». Dans ce rapport moral Mr Orrand écrivait « Mais, faute de pouvoir financer cette procédure nécessitant en outre l'agrément de la Tunisie, le Secrétaire Général de la Convention nous a rappelé que les deux Parties pouvaient, à la demande de la France, lui soumettre séparément et par écrit leur différent d'ordre **juridique** en relation directe avec nos investissements. Mais il ne faut pas compter sur la France. Selon l'avocat en droit international consulté par le Président du GNPI, si tant est que Paris nous soutenait, les pays du Maghreb nous opposeraient les spoliations qu'ils déclarent avoir subies en cours de colonisation et les magistrats américains du CIRDI nous débouteraient, d'autant qu'après avoir colonisé par élimination des autochtones, les Etats Unis se dédommagent par une condamnation systématique des colonisateurs ».

En conséquence Mr Orrand s'est attaché à la création d'un véritable UNION des rapatriés qui puisse parler haut et fort à l'occasion des présidentielles de 2017, de toutes les voix de millions de rapatriés, mais à condition que l'on parle d'une même voix et dans le même sens. Il aurait pu ajouter : « tous pour un, un pour tous ». Que nous serions forts face à un pouvoir qui sait nous diviser et nous rejette individuellement.

Mais il ne faut pas se cacher que l'ADEPT pèse bien peu par rapport aux associations algériennes dont les problèmes sont considérables et considérablement différents.

Il suffit de lire leur journal « Le cri du rapatrié » ou lire la lettre de l'USIFRA, que je diffuse ici à ceux qui veulent en prendre connaissance, pour comprendre leurs motivations et leur soutien sans faille à un « **complément d'indemnisation** », mais aussi à la « **mémoire des événements** », et au « **soutien à des rapatriés** » âgés, ruinés par cette décolonisation ratée, conduits à se voir expropriés de ce qui leur reste encore d'une vie de labeur, au service d'une France qui ne reconnaît plus ses enfants qui ont tellement soufferts et toujours beaucoup donné et affiche le mépris le plus total à leur égard. L'Adept ne peut s'y employer, certes, mais ne peut y rester indifférente.

Pour cette raison l'ADEPT en 2013 cotisera au CLAN et au GNPI ainsi qu'aux actions ponctuelles de JPN dont nous regrettons qu'elles soient encore individuelles, même si JPN est soutenu par toutes les associations et je l'ai écrit à Mr Coll en lui rappelant que l'ADEPT, sous ma présidence, ne s'associera pas à sa tentative de faire condamner de façon posthume le Général de Gaulle pour « crimes contre l'humanité » pour son rôle en Algérie. Je lui ai rappelé que l'action individuelle n'est pas ce que souhaite Mr Orrand qui préconise dans un texte qui est joint à ce rapport moral de créer une véritable fédération avec un vrai Président qui prenne en compte les demandes de chacun et les présente au nom de tous. L'ADEPT ne saurait prendre la tête d'un tel mouvement mais ne s'y dérobera pas. Elle essaie par ailleurs d'être présente aux différentes réunions concernant l'UNION ou à des manifestations de rapatriés sur des sujets généraux.

Pour terminer sur ce sujet important, nous constatons que l'ANIFOM et la MIR n'existent pratiquement plus, que le CES donne l'impression de ne même pas nous avoir entendu, que les rapatriés sont méprisés, que les harkis n'intéressent plus personne au point que l'USIFRA demande à avoir un autre interlocuteur que Kader Arif.

Dans ce triste constat français nos adhérents nous demandent surtout ce que nous faisons directement pour la Tunisie où se trouvent leurs avoirs, objet essentiel de la création de l'ADEPT, ce que nous faisons pour eux, pour qu'ils puissent gérer normalement et librement leurs immeubles, en retirer des loyers permettant de les entretenir, expulser les occupants de mauvaise foi, faire en sorte que les droits des occupants ne s'apparentent pas à une concession à perpétuité, les vendre éventuellement dans de bonnes conditions, rapatrier leur argent, récupérer ce dont ils ont été injustement dépossédés ou être indemnisés correctement.

Dans son rapport sénatorial sur les accords de 1977 le sénateur Bertrand Delanoë, écrivait :
« *La France et la Tunisie sont liées par des relations privilégiées . La France est le premier bailleur de fonds bilatéraux de la Tunisie (115 millions de dinars, soit environ 700 millions de francs).... Depuis la fin des années 1980, les crédits publics bilatéraux se sont élevés à une moyenne de 733 millions de francs par an. ...La France est, traditionnellement, le premier investisseur étranger en Tunisie, avec 30,6 % de parts d'investissement. Une part substantielle des contentieux relatifs aux biens immobiliers en voie de règlement...- Les propriétaires français de biens immobiliers en Tunisie sont soumis par la loi tunisienne à un statut particulier. Destinée à l'origine à lutter contre toute spéculation et tout transfert illégal de capitaux, la procédure à laquelle est soumise la vente de ces biens est longue et complexe et a, de facto, contribué à empêcher les propriétaires français de disposer librement de leurs biens. Ces difficultés tiennent, pour l'essentiel, à la nécessité d'obtenir, avant la vente de tout bien immobilier, une double autorisation préalable (des autorités centrales comme des autorités locales), dont le refus n'est pas systématiquement motivé. Ces diverses conditions ont contribué à vulnérabiliser la situation des propriétaires français désireux de vendre des biens dont le rapport était, par ailleurs, souvent plus que médiocre (loyers très bas, perçus de manière extrêmement aléatoire). Deux accords bilatéraux, conclus en 1984 puis en 1989, ont organisé la cession aux Tunisiens de ce patrimoine, constitué alors d'environ 7 000 propriétés détenues initialement par quelque 30 000 personnes Un tiers des propriétaires français a accepté de vendre à l'Etat tunisien dans les conditions fixées par ces accords, l'Agence d'indemnisation des Français d'outre-mer se chargeant, côté français, de l'ensemble des formalités requises, l'Etat tunisien assurant pour sa part la revente des immeubles concernés aux occupants tunisiens. Les prix de vente ont été fixés, sur la base de l'accord de 1984, à des niveaux estimés très faibles. Plusieurs années ont pu s'écouler, de surcroît, avant que les propriétaires perçoivent effectivement le produit de la vente. Par ailleurs, un tiers des propriétaires français ne s'étant pas fait connaître des autorités tunisiennes après l'entrée en vigueur de l'accord de 1984, leurs biens ont été transférés automatiquement, par le biais de procédures d'offres publiques d'achat définies par l'accord de 1984, à l'Etat tunisien. Le tiers restant des propriétaires français a refusé de procéder à la vente dans les conditions prévues par l'accord de 1984. Depuis que celui-ci est parvenu à échéance, ces propriétaires revendiquent de réaliser leur patrimoine dans les mêmes conditions que les propriétaires tunisiens. C'est précisément sur la suppression de cette procédure d'autorisation préalable que s'appuie, depuis 1995-1996, la position française sur ce dossier complexe et sensible. Les autorités tunisiennes ont accédé à cette demande avant la visite d'Etat du président Ben Ali, en octobre 1997, acceptant ainsi de mettre fin à plusieurs décennies de pratiques contestées par les propriétaires français. C'est désormais aux propriétaires français de biens immobiliers en Tunisie de parvenir à vendre leurs biens. L'ensemble de ce patrimoine représente quelque 2 000 immeubles, évalués à ce jour à 500 millions de francs environ. La situation actuelle, certes toujours difficile, est rendue moins délicate par le fait que les transferts de fonds ne sont plus bloqués, sous réserve de la communication d'un dossier à la Banque centrale de Tunisie, et de la délivrance d'un quitus fiscal attestant que le vendeur a acquitté tous ses impôts.*

*Le contentieux sur les terres agricoles ne paraît pas résolu à ce jour, à la différence des difficultés précédemment évoquées. Il est clair que le règlement des difficultés posées par la vente des biens immobiliers français en Tunisie conditionnait la signature de l'accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements. En effet, celui-ci invite les deux Parties à appliquer aux sociétés et nationaux de l'autre Partie **un traitement non moins favorable** que celui accordé à ses nationaux ou sociétés",*

« Non moins favorable ». On croit rêver quand on sait que les français continuent d'être traités comme des parias par des lois tunisiennes d'exception qui s'appliquent à « tous les étrangers ». alors qu'en France 600.000 tunisiens non français jouissent de tous les droits des nationaux à l'exception du droit de vote qu'on veut maintenant leur donner aussi.

On croit rêver quand on prend connaissance de la lettre confidentielle de Mr Ganouchi adressée à Mr Strauss Kahn, signataire français, alors que l'encre des paraphes n'était pas encore sèche pour lui signifier que ces accords ne concernaient pas les biens acquis avant l'indépendance au motif que la législation de l'époque n'était pas celle d'un état tunisien indépendant et libre. La rhétorique tunisienne est infinie et ce qui est signé aujourd'hui peut ne pas s'appliquer demain.

En 2003 Chirac a essayé de nous aider, a-t-il déclaré, mais on ne sait pas vraiment comment, ni si c'est vrai.

Dans sa conférence de presse donnée à l'aéroport de Tunisie le samedi 1er décembre 2003 il déclarait

« Nous avons réglé l'irritant problème des biens français qui traînaient depuis un certain temps : les biens immobiliers. Ce contentieux immobilier bilatéral a pu être définitivement réglé grâce, d'ailleurs, à l'imagination et à la bonne volonté, d'une part du président du Conseil constitutionnel tunisien, mandaté par le président Ben Ali et de M. Pierre Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel français, mandaté par la France, qui ont trouvé un accord satisfaisant pour régler ce contentieux.

Question - Vous avez parlé du contentieux sur les biens immobiliers. Pourriez-vous être un peu plus précis et nous en dire un peu plus ?

Réponse - Nous avons demandé, le président Ben Ali et moi-même, à deux chargés de mission spéciaux, M. Abdennadher, le président du Conseil constitutionnel tunisien et M. Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel français de dégager les termes d'un règlement de ce dossier contentieux qui nous ennuyait les uns et les autres.

Ils se sont réunis à plusieurs reprises et ils nous ont fait des propositions.

*Ces propositions, nous les avons adoptées, hier, et elles ont été officialisées aujourd'hui par la **signature d'un acte entre nos deux ministres des Affaires étrangères.***

Je remercie le président Ben Ali, je remercie le président du Conseil constitutionnel qui nous ont permis d'aboutir. Une page de notre passé peut ainsi être tournée.

Les avancées ont été importantes, elles ont été obtenues pour les propriétaires français en Tunisie. La vente de leurs biens sera facilitée et les biens nationalisés à tort, c'était cela qui posait un vrai problème, dans le cadre de la loi de nationalisation agricole de 1964, seront restitués ou indemnisés.

Nous devons maintenant préparer l'avenir et nous allons le faire, notamment dans le cadre de notre partenariat. Les réserves que nous avons en ce qui concerne le plan des logements sociaux ont été, cela va de soi, immédiatement levées. Cela faisait partie de cet accord général.

Et nous avons décidé, je le dis parce que nous venons de le faire, et je ne l'ai pas encore dit au ministre des Affaires étrangères, de demander, comme ce sont des problèmes un peu complexes ensuite à gérer, dossier par dossier, immeuble par immeuble, qu'il y ait en France un responsable qui suive avec un responsable tunisien la bonne évolution de ces dossiers pour éviter que cela dure trop longtemps.

Et aujourd'hui on nous oppose ces accords pour nous signifier que tout est désormais réglé.

Alors qu'aujourd'hui nous avons toujours des dossiers comme ceux de Mr Timsit, ou de Mr Perrin, escroqués par les services officiels sous Ben Ali qui, on le dénonce officiellement maintenant, mais trop tardivement, avait mis la Tunisie en coupe réglée, sans compter ceux des aigrefins qui, avec la complicité de services indécents se sont emparés de certains de nos biens.

Alors que la pauvre Tunisie ruinée, sans gouvernement représentatif, menacée par les extrêmes ne sait plus très bien où elle va, alors que la France a perdu son triple A, n'a plus un sou en poche, un chômage qui s'accroît, de sombres perspectives fiscales et industrielles, avec un gouvernement hostile aux rapatriés, certains viennent nous dire que l'ADEPT ne fait rien

pour les aider, n'obtient rien et n'a aucun projet et qu'ils sont ou seront nombreux à perdre confiance et à vouloir quitter l'ADEPT comme si, depuis quelques mois à la tête de l'ADEPT, je pouvais être responsable d'une situation que les mêmes nous disent qu'elle perdure depuis 50 ans, malgré tous leurs efforts, leurs rendez-vous avec les uns ou les autres, leurs actions entreprises.. Il est vrai que notre association se réduit en nombre, mais au delà des découragés il y a aussi ceux qui ont réussi à sortir leurs biens immobiliers du guêpier tunisien grâce à l'action de l'ADEPT, à celle de son président Mr Orrand, de sa persévérance, il faut le souligner, à celle de notre avocate, M^o Tekaya, que Mr Orrand a su trouver, qui se dépense sans compter et obtient lentement mais sûrement des résultats significatifs pour nos membres. C'est un peu sur elle que reposent en ce moment tous nos espoirs. Elle va vous en parler maintenant plus longuement.

Nos ressources diminuent. Mais nous allons faire des économies et je ne suis pas inquiet pour l'avenir de l'ADEPT. La masse qu'a pu constituer l'ADEPT il y a vingt ans et qui, fort heureusement a été préservée par Mr Orrand, nous donne une marge financière suffisante pour durer encore longtemps. Nous vous donnerons des comptes précis.

Une lourde tâche nous attend, mais même si la victoire complète ne nous sourit pas nous aurons au moins la fierté de nous être battus jusqu'au bout et la satisfaction d'avoir aidé ceux de nos compatriotes qui s'en seront sortis et ceux qui veulent toujours poursuivre avec nous leur combat personnel.

Je ne peux terminer ce rapport moral sans vous dire qu'à travers nos caractères différents, à travers nos discussions parfois un peu vives, nos échanges d'idées souvent trop forts, j'ai pour Mr Orrand beaucoup d'estime et d'amitié et je puis vous assurer que sans lui rien n'aurait été possible. Oui, je tiens à le dire aujourd'hui, devant vous, l'ADEPT lui doit tout.

Louis Badelon